

# Feuillets Mensuels de la Société Nantaise de Préhistoire

---

Siège social : Muséum d'Histoire Naturelle, 12, rue Voltaire  
44000 NANTES - C.C.P. 2364-59 E. NANTES

---

29e Année

AVRIL 1984

N° 242

La prochaine séance de la Société Nantaise de Préhistoire  
aura lieu le

Dimanche 15 avril 1984, à 9 h 30,

au Muséum d'Histoire Naturelle, 12, rue Voltaire, à Nantes.  
La bibliothèque sera ouverte dès 9 h 10.

### Programme de la séance

- Initiation : Le Paléolithique moyen.
- LES PIERRES A BASSINS, par Monsieur DUPONT.

Ces pierres, creusées de bassins à peu près ovales, plus ou moins profonds, quelquefois jumelés, ont été observées en divers lieux de France. Elles sont nombreuses dans le Bocage Vendéen, où on les désigne familièrement sous le nom de laverasses. Leur origine et leur utilisation, qui ont longtemps paru énigmatiques, sont maintenant expliquées par les préhistoriens.

### DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès d'un de nos membres, Monsieur Yves DAUFFY, de Châteaubriant.

Erudit, passionné d'histoire, il a, par ses nombreuses initiatives, fait mieux connaître sa ville et sa région.

Nous présentons à sa famille nos vives condoléances.

## Constitution de la photothèque

---

Pour illustrer et apporter parfois des précisions sur les sujets traités au cours de nos réunions mensuelles, des diapositives sont projetées sur l'écran de l'amphithéâtre. Les vues sont empruntées aux membres de la Société. Elles sont remises par eux en début de séance et doivent être classées dans l'ordre choisi par l'auteur de la communication, orientées correctement dans les paniers de la lanterne après avoir été, si la chose n'est pas déjà faite, marquées d'un signe distinctif permettant de rendre à chacun les clichés qu'il a bien voulu confier.

Cela représente souvent un gros travail à exécuter rapidement pour ne pas retarder le début de la conférence.

Il en est ainsi depuis fort longtemps, on peut même dire depuis que la Société existe, il y aura cette année un tiers de siècle.

Mais en dehors de toute question de facilité de présentation, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de constituer une photothèque afin de laisser à ceux qui viendront après nous le témoignage de ce que nous pouvons observer et que peut-être ils ne seront plus à même de voir, tant sont fréquentes les destructions et modifications de sites archéologiques.

Combien serions-nous heureux s'il nous était possible de connaître les monuments mégalithiques, dont parfois il ne reste aucune trace, dans l'état où ils étaient il y a cent cinquante ans. Nous ne possédons sur eux que des descriptions, souvent sommaires, rarement accompagnées de dessins.

Une photothèque est donc aussi indispensable qu'une bibliothèque.

Malheureusement sa réalisation est assez coûteuse et nos ressources fort limitées.

Grâce à l'amabilité de beaucoup de nos membres, qui acceptent de nous les prêter, nous pouvons disposer, pour leur reproduction par des maisons spécialisées, de plusieurs milliers de clichés. D'autres devront être réalisés sur le terrain, dans des musées, chez les propriétaires de collections d'objets préhistoriques pour la présentation de pièces typiques de chacune des civilisations.

Pour tout cela il n'y a pas de problème. Parmi nous, certains possèdent des appareils photographiques perfectionnés et nous pouvons leur faire confiance.

Afin de réduire autant que possible la dépense à couvrir,

nous avons interrogé divers fournisseurs de films pour comparer les prix de leurs travaux. Il nous faudra également acheter des boîtes de classement étanches à la lumière, condition indispensable pour une longue conservation des clichés en couleur. Nous avons sélectionné une marque donnant toutes garanties.

Nous avons exposé notre problème à la Municipalité nantaise et sollicité l'octroi d'une subvention. Nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre demande avait été acceptée. Nous tenons à remercier vivement les auteurs de la décision. Vos applaudissements ont montré combien vous y aviez été sensibles quand vous en avez été informés lors de notre assemblée générale.

Nous lançons également un appel aux membres disposant de plusieurs clichés identiques, qui voudraient bien se séparer de l'un d'eux au profit de la Société. Fréquemment, de peur que la photographie soit sous ou surexposée, on double la prise de vue en modifiant l'ouverture du diaphragme. Or les émulsions modernes tolèrent une large plage d'exposition et les résultats sont très voisins. Nous espérons que notre demande sera agréée par nos collègues.

Toutes les diapositives appartenant à la Société seront marquées à son nom au moyen d'un tampon de caoutchouc. Elles porteront également le nom de l'auteur du cliché ou du donateur s'il s'agit d'un exemplaire acheté dans un musée.

Avant de confier aux responsables désignés par le bureau les vues à reproduire, n'omettez pas d'inscrire votre nom sur le cadre et, quand vous le pouvez, les indications concernant le sujet : orientation, date de prise de vue, etc.

Pour faciliter la projection des clichés, les fournisseurs de films assurant forfaitairement leur développement et leur présentation sous cadres en carton de 5x5, indiquaient autrefois au moyen d'un point rouge placé dans un angle la manière de les orienter dans la lanterne.

On sait que dans celle-ci l'image doit être inversée par rapport à la position qu'elle aura sur l'écran, autrement dit on placera tête en bas un homme qui apparaîtra debout sur l'écran.

Le point rouge était par convention marqué sur le cadre dans l'angle de droite en haut sur la vue inversée.

Il est évident que pour les photos courantes il n'y avait pas de difficultés pour le personnel assurant le montage des films, mais les préhistoriens devaient leur causer bien des soucis. Comment orienter sans connaissances spéciales les vues prises en cavernes ou sans traces de végétation ni de ciel ?

En fait, les erreurs étaient fréquentes.

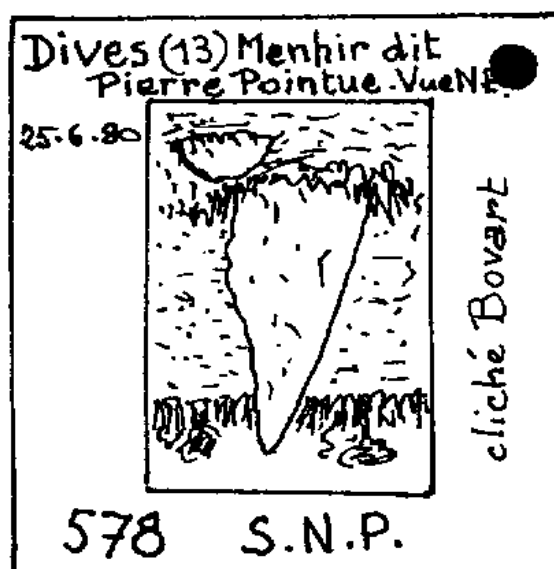
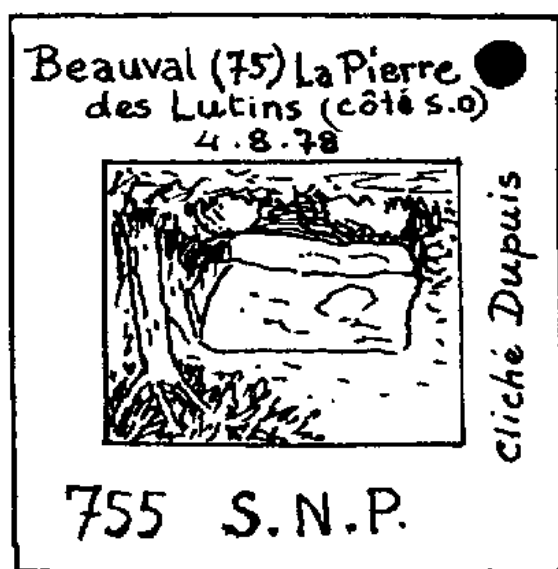
Le travail manuel permettait également de redresser les clichés pris avec des appareils tenus penchés sur un côté.

Aujourd'hui, tout est réalisé automatiquement et les indications d'orientation sont supprimées.

Nous devons les faire figurer sur les clichés pour faciliter la mise en place des vues dans les paniers de projection.

Bien sûr, il n'est pas question de vous demander de modifier votre manière d'opérer. Nous indiquons ce que nous pensons réaliser pour les éléments de la photothèque de la S.N.P.

Nous croyons logique de conserver la position du point rouge telle qu'elle avait été déterminée autrefois. Dépassant le panier il est vu de la personne assurant la projection, qui d'un seul coup d'oeil peut contrôler si toutes les diapositives sont correctement placées. Pour la même raison, les indications relatives au sujet représenté sont notées à côté du point rouge.



(ou don Lidier)

L'auteur du cliché ou le nom du donateur est mentionné sur le côté comme indiqué sur les croquis ci-dessus. Dans le bas du cadre, outre les lettres S.N.P. figure le numéro d'enregistrement de la diapositive.

Important . C'est du côté brillant du film, qui dans la lanterne est orienté vers la lampe, que doivent être marqués le point repère et les divers renseignements.

A part Kodak qui continue à employer des supports en carton, Agfa, Fuji et quelques autres fabricants de films montent les vues dans des cadres en plastique.

Il n'est pas aisé d'écrire sur le plastique, et même s'il

est dépoli, les frottements font disparaître parfois le texte. Il existe une solution. On trouve dans le commerce des étiquettes auto-collantes pouvant recevoir les inscriptions. On les rédige avant de les mettre en place, les cadres étant parfois grenus.

On vend également des petits cercles adhésifs sur lesquels le point repère peut être indiqué.

Toutes les diapositives appartenant à la Société seront enregistrées, d'une part par ordre d'entrée qui déterminera son numéro, d'autre part sur un répertoire rappelant ce numéro et établi suivant les sujets. Par exemple : Sites préhistoriques ; Peintures et gravures pariétales ; Objets sculptés ; Stations éponymes ; Mégalithes (par départements) ; Préhistoriens célèbres ; Fouilles de telle station ; etc.

Elles ne pourront être empruntées que pour des besoins culturels - écoles - sociétés scientifiques - disposant d'un projecteur ventilé évitant tout échauffement et possible détérioration des vues.

---

Les monuments et sites préhistoriques  
de Loire-Atlantique  
classés Monuments Historiques

---

C'est en 1887 qu'ont été classés les premiers monuments mégalithiques de Loire-Atlantique : ils étaient huit. Ensuite il a fallu attendre 1926 pour constater un classement, puis quatre en 1928, un en 1929, un en 1935, un encore en 1951. Après un long arrêt, les classements de monuments et sites préhistoriques de notre département ont repris en 1970, et depuis se poursuivent.

En Loire-Atlantique, sont actuellement classés Monuments Historiques, ou Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les monuments et sites préhistoriques suivants:

ANCENIS - Dolmen dit de la Pierre Couvretière. Parcelle n° 77, section A du cadastre. (Cl. M.H.: 19 août 1926).

BATZ - Croix des Douleurs. (Inv.M.H.: 30 octobre 1944).

- LE CROISIC - Menhir signal au lieu dit "Pierre Longue". Section C du cadastre. (Cl. M.H. : liste de 1887).
- DONGES - Menhir de la Vacherie, au lieu dit "Le Carlet", parcelle n° 1406, section L du cadastre. (Cl. M.H. : liste de 1887).
- GUERANDE - Menhir du Bissin, Ile de la Chapelle, parcelle n° 888 section H du cadastre. (Cl. M.H. 1er août 1978).
- " - Dolmen de Sandun. Parcelles n° 473 et 474, section E du cadastre. (Cl. M.H. : 16 août 1935).
- HERBIGNAC - Dolmen à transept du Riholo, Le Broussis. Z.I. 115. (Inv. M.H. : 28 mai 1980).
- LUSANGER - Menhir dit "La Pierre du Hochu" dans la forêt de Domnèche. (Cl. M.H. : 20 octobre 1928).
- NOZAY - Menhir de Couëbrac, sur la rive droite du ruisseau de Villatte, dans la propriété de M. Prosper Leroux. (Cl. M.H. : 20 octobre 1928).
- LOUDON - Menhir, parcelle n° 345. Lieu dit "Petit Clos de la Pierre", section G du cadastre. (Cl. M.H. : 1er juillet 1970).
- PONTCHATEAU - Menhir dit "Le Fuseau de la Madeleine" au lieu dit "Madeleine". Parcelle n° 201, section G du cadastre. (Cl. M. H. : liste de 1887).
- PONT-SAINT-MARTIN - Deux menhirs, lieu dit "Le Pré-Moreau", parcelles 777 et 779, section A du cadastre. (Cl.M.H. 4 mai 1982).
- PORNIC - Dolmen sous tumulus du Moulin de la Motte (dit Dolmen transepté des Mousseaux). Parcelle n° 122 section C du cadastre. (Cl. M.H. : liste de 1887).
- " - Dolmen de la Joselière, "Le Bissot", Le Clion-sur-Mer, parcelle 148, section AI. (Cl. M.H. : 9 janvier 1978).
- " - Dolmen dit "La Pierre Creusée", lieu dit "Le Précaire", parcelle n° 618 section M du cadastre de la commune du Clion-sur-Mer. (Inv. M.H. : 15 mars 1983).
- LE POULIGUEN - Rempart celtique de la pointe de Penchâteau. (Inv. M.H. : 26 septembre 1979).
- ROUGE - Menhir dit les Pierres Velières, parcelle n° 430, lieu dit les Pierres Velières, section A du cadastre. (Cl. M.H. : 30 avril 1981).

ST-ANDRE-DES-EAUX - Menhir à cupules. (Cl. M.H.: liste de 1887).

ST-AUBIN-DES-CHATEAUX - Menhir des Louères. (Cl.M.H.: 5 nov.1928).

ST-BREVIN-LES-PINS - Menhir dit La Pierre de Gargantua ou La Roche des Prés, parcelle n° 1022 lieu dit "Prairie de Mindin", section E du cadastre. (Cl. M.H. : 6 juin 1973).

" - Menhir de la Pierre Attelée, parcelle n° 94. (Cl. M.H. : 1er septembre 1977).

" - Menhir du Plessis Gamat. Parcelle n° 86, section D. (Cl. M.H. : 1er septembre 1977).

" - Menhir de la Pierre de Couche, parcelle n° 2284. (Cl. M.H. : 10 octobre 1977).

" - Menhir du Boivre. Lieu dit "La Pièce du Boivre", parcelle 502, section H. (Inv.M.H. : 5 décembre 1980).

" - Dolmen dit de la Briordais, parcelle n° 466, lieu dit Quarteron des Chevallais, section B. (Cl.M.H. 26 mars 1981).

" - Dolmen des Rossignols. Parcelle n° 2285, lieu dit "Allée des Rossignols", section K. (Inv.M.H. : 21 décembre 1982).

ST-HERBLON - Parc du Château de Juigné, parcelles n° 297 à 301, 314, 316, 327 à 333, section N, et n° 545 section M, y compris le menhir de la parcelle n° 330, section N... (S. Cl.: 31 décembre 1942).

ST-JOACHIM - Mégalithes (Cl. M.H. : 14 mai 1981) :

- Enclos funéraire "Lucas la Palette" en l'Ile de la Butte aux Pierres ;

- Cairn funéraire n° 2 sis en l'îlot non cadastré lieu dit "Ilot du Trésor" ;

- L'ensemble mégalithique sis au lieu dit "La Petite Butte des Roches".

" Ensembles (Cl. M.H. : 16-17 juillet 1981) :

- Ensemble sépultures mégalithiques sis en "La Butte aux Gorzeaux" ;

- Ensemble préhistorique composé d'habitats, de cairns et d'enclos funéraires sis en l'Ile de la Butte aux Pierres non cadastré, lieu dit "Ilot de la Butte aux Pierres".

ST-LYPHARD - Dolmen allée couverte, au hameau de Kerbourg, parcelles n° 577 et 578 du cadastre. (Cl. M.H. 29 octobre 1951).

" - Menhir dit de Mézérac, autrement dénommé Roche de Len, parcelle n° 7, lieu dit Le Dehun, section ZB du cadastre. (Cl. M.H. : 26 mars 1981).

ST-NAZAIRE - Dolmen trilithe dans un square. (Cl. M.H. : liste de 1887).

" - Dolmen dans le tumulus de Dissignac. (Cl. M.H. : liste de 1887).

SAINTE-PAZANNE - Dolmen dit "La Salle des Fées" au lieu dit Port-Fessant, parcelle n° 1196, section B. (Cl. M.H. : liste de 1887).

SION-LES-MINES - Menhir dit de "La Grée à Midi" près du Pont du Château. (Cl. M.H. : 13 avril 1929).

" - Monument mégalithique dénommé "La Roche à la Bergère", lieu dit "Lande de Tremblai", dans la parcelle n° 10 section YN (précédemment parcelle n° 327 section M). (Cl. M.H. : 17 juin 1983).

" - Menhir de Briangault, parcelle n° 44, lieu dit "la Priauté", section YC. (Cl. M.H. : 20 octobre 1983). (avait été classé en 1982 dans le n° de parcelle 476 section H, annulé).

LES SORINIERES - Menhir dit de Haute-Lande, au lieu dit "La Pièce de la Pierre", parcelle n° 188, section A du cadastre. (Inv. M.H. : 11 février 1960).

SOUDAN - Monument mégalithique dit "La Pierre de la Chopinière", lieu dit "Bois de la Champiais", parcelle n° 39, section D du cadastre. (Inv. M.H. : 17 mars 1981).

VAY - Menhir dit "La Pierre qui tourne", au lieu dit "La Drouetterie". (Cl. M.H. : 5 novembre 1928).